

COMMUNE DE PEONE VALBERG

Département des Alpes-Maritimes - 06



PLAN LOCAL D'URBANISME

10c

ANNEXES SANITAIRES

– *GESTION DES DÉCHETS : NOTICE* –

Prescription du PLU :	07-06-2013
Arrêté le :	24-03-2017
Enquête publique :	
Approuvé le :	

Modifications	Mises à jour

Gestion des déchets

La commune de Peone appartient à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur. C'est cet établissement qui a en charge la gestion des déchets ménagers et assimilés – collecte, transport et traitement –.

La collecte et le traitement

Les ordures ménagères sont collectées par les services de la Communauté de Communes.

En ce qui concerne les conteneurs, l'essentiel se situe sur Valberg «péonienne» : 183 conteneurs d'ordures ménagères pour une capacité de 500 litres chacun et 16 conteneurs de verre pour une capacité aussi de 500 litres chacun.

Le traitement des déchets, celui-ci relève de la compétence de la communauté Alpes-d'Azur qui a adhéré au Syndicat Départemental d'Élimination des déchets des Alpes Maritimes. Les flux (ordures ménagères, Multi matériaux, verre, encombrants...) sont pris en charge par ce syndicat et traité sur différentes plates-formes des Alpes Maritimes.

La production de déchets par kg par habitant sur une année n'est pas disponible, les valeurs suivantes concernent la communauté de communes Alpes-d'Azur. Les volumes de déchets produits sont les suivants :

Déchets produits	Quantités de déchets produites	Moyenne annuelle par habitant sur la	Moyenne annuelle nationale par habitant
Ordures ménagères	859 tonnes	324 kg	390 kg
Emballages et papiers en mélange	220 tonnes	83 kg	75 kg
Verre	158 tonnes	59kg	
Déchets ménager spéciaux	3 tonnes	1 kg	-
Encombrants	467 tonnes	176 kg	-

Néanmoins, en se basant sur les données de 2009 (INSEE) la population correspondant à 855 habitants produit sur la commune un équivalent de 277 tonnes par an, soit environ 324 kg/hab/an. Cette production est inférieure à la moyenne nationale, qui s'élève à 390 kg/hab/an.

Tri sélectif

La Communauté de Communes des Alpes-d'Azur a mis en service le tri sélectif en 2010. La commune de Péone est couverte par 19 points d'apport volontaires regroupant les ordures ménagères, le verre et les multi-matériaux.

Un point d'apport volontaire est un regroupement de colonnes de tri qui peuvent être individuelles ou multiples. Il est généralement composé de plusieurs flux : papiers, verres et emballages.

Les encombrants

Les encombrants sont déposés par la population sur 5 sites dédiés ou apportés directement à la déchèterie des Charmes sur la commune de Guillaumes.